



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026



Mairie de NOINTEL

Hôtel de Ville

2 rue de l'Orangerie

95590 NOINTEL

Nointel, le 11 avril 2026

Affaire suivie par **Christophe VAN ROEKEGHEM**

Adjoint aux Finances

Tél : 01.34.70.01.41

Mail : nointel-mairie@wanadoo.fr
accueil@nointel95.fr

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2014 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Pour les communes de plus de 3500 habitants un débat d'orientation budgétaire doit être tenu.

Nointel n'est pas soumis à ce débat. Pour autant, le budget a été vu en commission des finances, présenté et discuté avec l'ensemble du conseil en séance plénière le 20 avril 2026. Pour une meilleure compréhension et suivre les évolutions, les éléments présentés retracent l'évolution sur 10 ans.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget doit être voté avant le 30 avril 2026.

Le budget 2026 est voté ce jour par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De limiter le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Parc Naturel Régional, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Préfecture chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Cette année, le budget est caractérisé par le transfert des compétences « collecte des eaux usées » et « le contrôle des raccordements d'eaux pluviales » au SIAPBE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan Beaumont et Environs). Ce transfert a pour conséquences :

- l'arrêt de la tenue d'un budget assainissement à partir de l'année 2026 pour Nointel,
- le transfert du solde du budget assainissement de l'année 2025 au SIAPBE entraînant, de fait, une augmentation du budget communal du solde du budget de 209 906.50 euros. Cette augmentation n'aura pas de conséquence sur le fonctionnement du budget communal car ce montant sera inscrit à la fois en recette et en dépense.

Le budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

L'environnement macro-économique du budget 2026.

Contexte général : *Les chiffres fournis datent d'avant la guerre en Iran.*

Au niveau mondial : une incertitude du fait de la guerre en Iran

Peu de chiffres sont disponibles après le début de la guerre en Iran.

Les seuls chiffres disponibles sont ceux de Mars (avant le début) et prévoient une croissance mondiale de 3,1 % en 2026 et de 2,9 % en 2027, après 3,1 % en 2025.

L'inflation liée aux guerres en Iran et en Ukraine, au pétrole, à la politique commerciale incertaine des Etats Unis, mais également au contexte géopolitique des américains, des russes et des chinois entraînent une incertitude élevée sur ces prévisions.

Au niveau de la zone euro : incertitude et révision des priorités.

La croissance en zone euro s'est établie à 1,5 % en 2025, soutenue par un taux de chômage historiquement bas, une progression du revenu des ménages favorisée par la baisse de l'inflation et des facteurs exceptionnels (croissance de +12 % en Irlande, sur fond d'anticipation des droits de douanes US).

La croissance atteindrait 1,3 % en 2026, puis 1,5 % en 2027. Ce ralentissement s'explique principalement par l'impact négatif des droits de douanes américains, affectant le commerce extérieur. La croissance française atteindrait 1,1 % en 2026 et 2027, proche de son potentiel, un rythme légèrement supérieur à celui de l'Italie. Enfin, l'Espagne (2,2 % attendus en 2026 et 1,9 % en 2027) et le Portugal continueraient de connaître les plus forts taux de croissance de la zone euro.

Au niveau national : baisse probable des prévisions

Croissance : 1,1 % attendu en 2026 début mars et 1.5% en 2027. Les enquêtes de conjoncture suggèrent une croissance de l'ordre de 0,2-0,3 % au 1^{er} semestre, soit le rythme de croisière de l'économie française. La confiance des ménages poursuit son redressement et s'établit au plus haut depuis février 2025, alors que l'incertitude politique aurait coûté environ -0,2 point de croissance en 2025.

Les « points forts » de l'économie française (aéronautique et spatial, tourisme, défense, etc.) continueraient à être les principaux moteurs de la croissance en 2026.

La dégradation du climat de l'emploi se poursuit. Au quatrième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,1 %, comme au trimestre précédent (-20 900 emplois après -24 300 emplois sur le 3^{ème} trimestre).

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,3 % (-60 200 emplois) ; il s'agit du 4^e trimestre consécutif de baisse après près de quatre ans d'augmentation (+1,1 million d'emplois privés par rapport au quatrième trimestre 2019).

Les enquêtes de conjoncture suggèrent que le climat de l'emploi resterait morose au cours des prochains mois.

Le taux de chômage (BIT : Bureau International du Travail qui définit le profil d'une personne en âge de travailler : au mini 15 ans sans emploi et cherchant du travail) s'est établi à 7,9% au 4 e trimestre (+0,2 point sur un trimestre et +0,6 point sur un an), soit au plus haut depuis le 3 e trimestre 2021. Il augmenterait de nouveau en 2026 et dépasserait légèrement 8% au cours de l'année.

Dans le détail, le taux de chômage a particulièrement augmenté chez les jeunes, à 21,5 % pour les 15-24 ans (+2,8 points sur un an).

Enfin, l'adoption du Budget 2026 marque la fin d'une période d'incertitudes politiques commencée à l'été 2025 et qui aura conduit à la chute de deux gouvernements (Bayrou et Lecornu I). Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,0 % cette année.

Les principaux impacts des mesures de la loi de financement 2026 pour Nointel

Dotation globale de fonctionnement (DGF):

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a globalement diminué de 1% par rapport à 2025.

Le Fonds Vert : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le montant du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, est de **840 millions € en 2026**. Pour rappel, il était de **2 milliards € en 2023** (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025. Soit une baisse d'environ 60%.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminue encore : 220 millions contre 420 millions en 2025.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Le montant de la DETR reste stable pour 2026 à 1,046 milliard.

Toutefois, le montant moyen alloué par projet diminue de 13% avec un maximum par projet aux environs de 149 000 euros, montrant ainsi la volonté de subventionner plus de projets avec la même enveloppe budgétaire.

Versement d'une indemnité aux Maires :

L'état instaure le versement à toutes les communes d'une indemnité au titre de la reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'État. D'un montant de 554 euros, elle est versée annuellement par la commune à son maire. Chaque commune percevra une dotation de l'État pour couvrir ce versement. Ce dispositif représente environ 19 millions d'euros de dépenses publiques pour 2026, inclus dans la dotation élu local.

Nouvelle loi portant création d'un statut de l'élu local : La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025

Cette loi ne fait pas partie de la loi de financement 2026 mais a des impacts pour Nointel :

- Revalorisation du montant maximal des indemnités de fonction des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants ;
- Recours aux autorisations d'absence sur le lieu de travail facilité et étendu ;
- Facilités supplémentaires pour certains élus salariés pour se rendre aux réunions. Création d'un label « Employeur partenaire de la démocratie locale » valorisant l'engagement des entreprises employant des élus locaux.

Le budget 2026 se caractérise par :

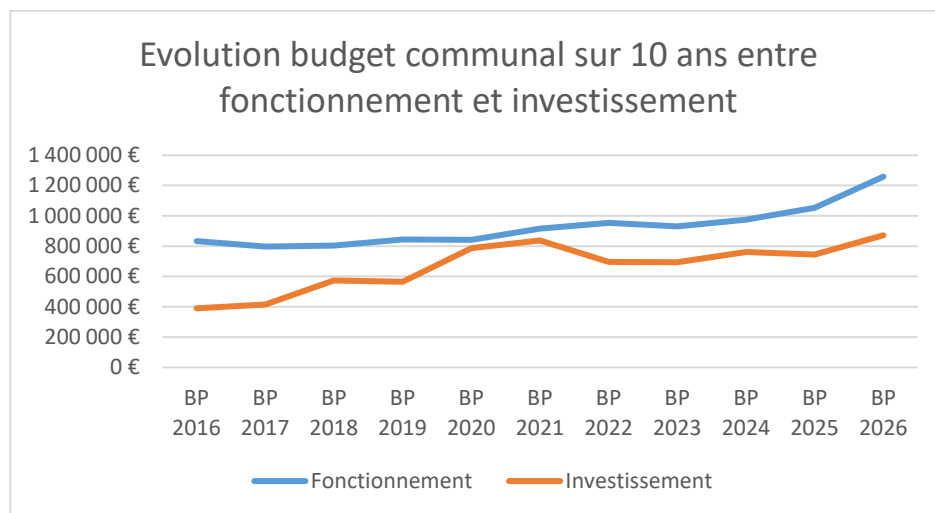
Concernant le budget principal (communal) :

- Une hausse du budget de la commune de 18.44% répartie de la façon suivante :
 - o Une hausse de 19.45% du budget de fonctionnement à hauteur de 1 258 853 euros
 - o Une hausse du budget d'investissement de 17.00% pour 871 892 euros

Toutefois, cette hausse est principalement due au transfert du solde du budget d'assainissement de l'année 2025 au SIAPBE.

Cela se traduit dans le budget par une augmentation du budget communal du solde du budget d'assainissement de 2025 pour un montant de 209 906.50 euros.

Rappel : Le vote du transfert de la compétence assainissement au SIAPBE a eu lieu au conseil municipal du 17/09/2025 (D027/2025)



Concernant le budget d'assainissement :

Le budget 2025 d'assainissement se termine de la façon suivante :

- Section d'investissement : excédent de 209 906.50 euros
- Section d'exploitation : déficit de 28 258.78 euros

BUDGET

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 258 853 € soit un budget en hausse de 19.45% par rapport à celui de 2025 (1 053 880 €) :

▪ Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1 258 853 euros.

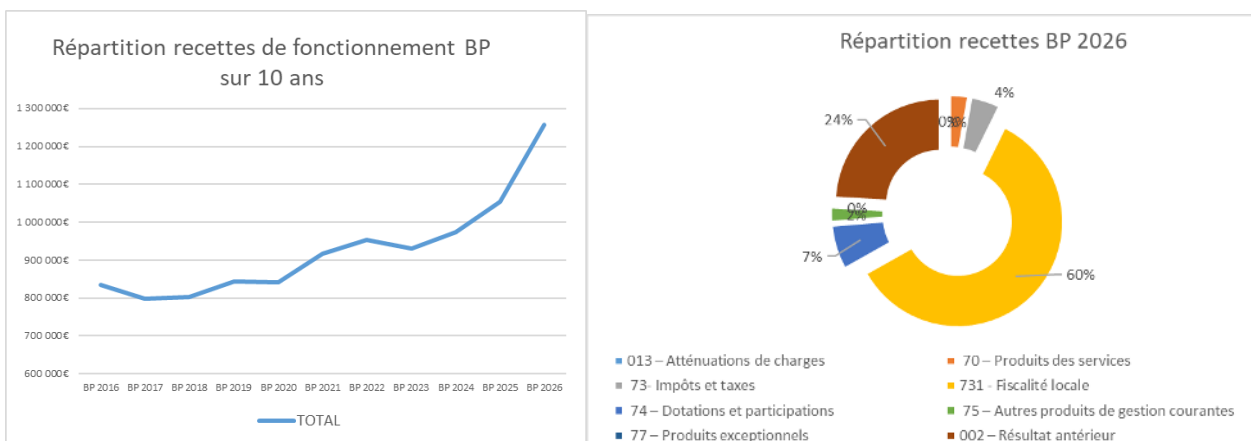
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par la fiscalité locale qui représente environ 60% des ressources de la Commune soit 749 255 €.
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 85 732€ (soit 7% des recettes de fonctionnement).
- Les impôts et taxes représentent 56 555 euros. Il est à noter que la présentation a été modifiée en 2024 pour éclater les deux postes (impôts et taxes / fiscalité locale)
- Le produit de gestion courante s'élève à 28 259€
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 100 €.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2025 pour 302 902 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

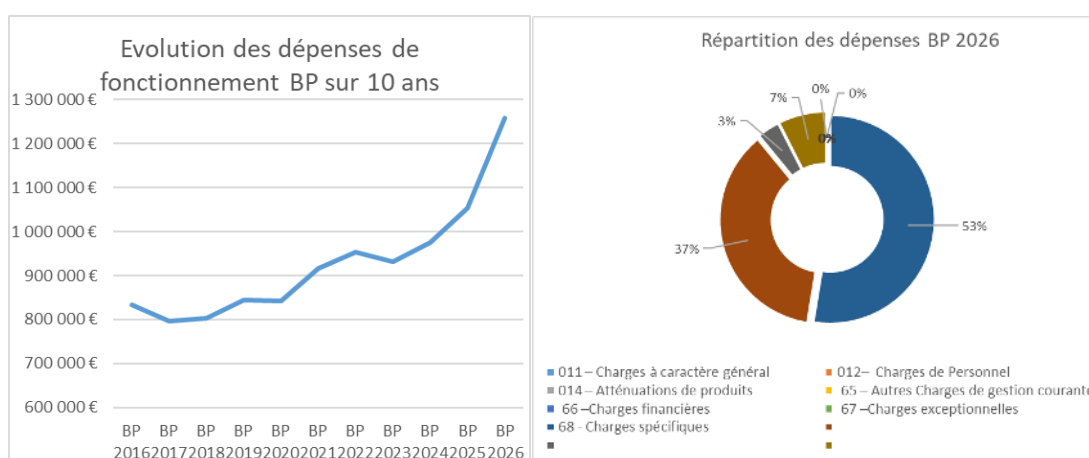
Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2026/2025
013 - Atténuations de charges	3 238 €	2 000 €	0 €	0 €	1 800 €	1 000 €	6 974 €	6 000 €	1 000 €	1 500 €	200 €	-1 300 €
70 - Produits des services	40 300 €	40 500 €	40 500 €	40 500 €	36 766 €	35 300 €	47 240 €	43 450 €	35 250 €	35 250 €	35 250 €	0 €
73- Impôts et taxes	485 120 €	488 252 €	505 663 €	542 556 €	519 014 €	585 406 €	614 614 €	526 279 €	56 555 €	56 555 €	56 555 €	0 €
731 - Fiscalité locale									693 318 €	741 306 €	749 255 €	7 949 €
74 - Dotations et participations	121 000 €	112 000 €	98 000 €	76 000 €	93 733 €	85 103 €	140 254 €	99 694 €	71 138 €	72 004 €	85 732 €	13 728 €
75 - Autres produits de gestion courantes	3 600 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	2 500 €	1 500 €	1 000 €	7 000 €	1 600 €	1 600 €	28 259 €	26 659 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	2 600 €	2 600 €	1 000 €	1 000 €	1 100 €	1 600 €	100 €	100 €	100 €	100 €	0 €
002 - Résultat antérieur	180 998 €	148 417 €	152 746 €	179 859 €	187 375 €	206 477 €	141 695 €	249 008 €	115 940 €	145 565 €	302 902 €	157 337 €
TOTAL	834 257 €	797 269 €	803 009 €	843 415 €	842 188 €	915 886 €	953 377 €	931 531 €	974 901 €	1 053 880 €	1 258 253 €	204 373 €



- **Dépenses** : Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élevé à 1 258 85 euros.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2026/2025
011 - Charges à caractère général	335 650 €	313 770 €	343 634 €	372 739 €	372 170 €	364 470 €	432 964 €	411 282 €	430 816 €	473 091 €	661 708 €	188 616 €
012- Charges de Personnel	358 138 €	358 459 €	351 588 €	361 543 €	356 600 €	353 472 €	402 209 €	402 300 €	421 700 €	456 600 €	459 500 €	2 900 €
014 - Atténuations de produits	47 867 €	47 700 €	47 700 €	47 700 €	47 691 €	46 691 €	46 691 €	46 691 €	46 691 €	46 691 €	43 691 €	-3 000 €
65 - Autres Charges de gestion courante	87 541 €	72 976 €	56 437 €	58 528 €	63 171 €	149 059 €	68 782 €	70 014 €	74 851 €	76 569 €	93 344 €	16 775 €
66 -Charges financières	4 760 €	4 064 €	3 349 €	2 606 €	2 256 €	1 895 €	2 432 €	1 143 €	743 €	329 €	10 €	-319 €
67 -Charges exceptionnelles	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	100 €	100 €	100 €	100 €	0 €
68 - Charges spécifiques										500 €	500 €	0 €
TOTAL	834 257 €	797 269 €	803 009 €	843 415 €	842 188 €	915 886 €	953 377 €	931 531 €	974 901 €	1 053 880 €	1 258 853 €	204 973 €



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, les repas scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance....

Depuis 2020, ce chapitre est en constante augmentation, notamment liée à des transferts de charge de la part de l'état. En 2022, nous avons majoré fortement ce chapitre en prévision des hausses de tarifs sur l'énergie et l'alimentation. Même si nous avons pu réaliser des économies sur l'allumage public, le montant réalisé en 2024 pour le poste énergie a augmenté assez sensiblement. En 2025, l'extinction de l'éclairage public couplé à la solution de pouvoir l'allumer entre 23h et 5h a permis d'économiser environ 50 000 euros.

Chapitre 012 : Ce chapitre englobe toutes les dépenses de personnel employé par la commune. Le poste avait été réévalué pour prendre en compte la revalorisation des indices 2023, 2024 mais également pour faire face au besoin de renfort à la cantine ainsi qu'à la maternelle.

Il regroupe également toutes les cotisations aux différents organismes (URSSAF, ASSEDIC, Caisses de retraite...) ainsi que les divers produits achetés à la pharmacie ou la visite médicale des agents.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : il regroupe le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Il n'est pas prévu d'augmentation sur ce poste, le budget au niveau national n'ayant pas évolué en 2025 et en 2026.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au SDIS (service incendie) ;
- Le versement des indemnités des élus et les frais de formations ;
- Les subventions accordées aux organismes privés (associations diverses).

Ce chapitre a également été réévalué pour prendre en compte la revalorisation des indemnités.

Chapitre 66 : Charges financières : ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

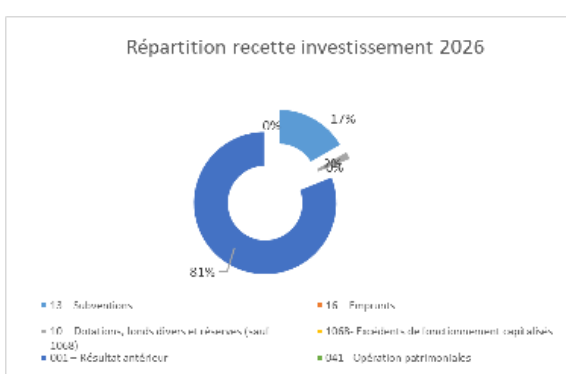
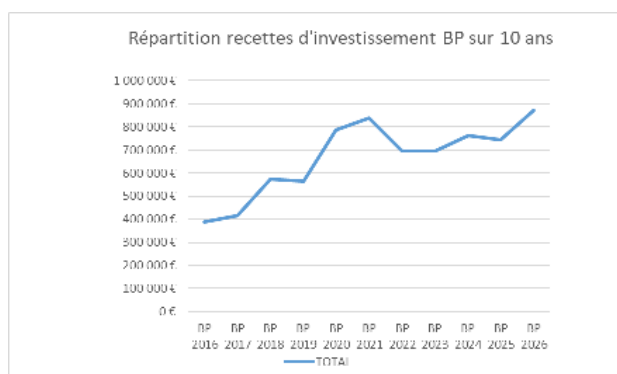
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

➤ Section d'Investissement :

▪ Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017 , 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2026/2025
13 - Subventions	86 989 €	136 175 €	171 498 €	221 593 €	272 208 €	247 257 €	246 455 €	133 624 €	97 742 €	90 251 €	145 943 €	55 692 €
16 - Emprunts	60 000 €	116 454 €	133 838 €	136 036 €	218 000 €	225 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	150 000 €		-150 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	28 142 €	28 129 €	46 240 €	58 760 €	30 588 €	7 084 €	12 186 €	23 920 €	53 558 €	42 186 €	18 753 €	-23 433 €
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	47 951 €	100 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €	150 000 €	0 €	0 €	290 000 €	100 000 €	0 €	-100 000 €
001 - Résultat antérieur	166 624 €	33 923 €	46 125 €	47 638 €	165 741 €	208 824 €	406 593 €	336 711 €	119 740 €	348 258 €	707 195 €	358 937 €
041 - Opération patrimoniales	0 €	0 €	56 276 €	0 €	0 €		31 142 €	0 €		14 506 €	0 €	-14 506 €
TOTAL	389 706 €	414 682 €	573 976 €	564 027 €	786 537 €	838 165 €	696 376 €	694 255 €	761 039 €	745 201 €	871 891 €	126 690 €



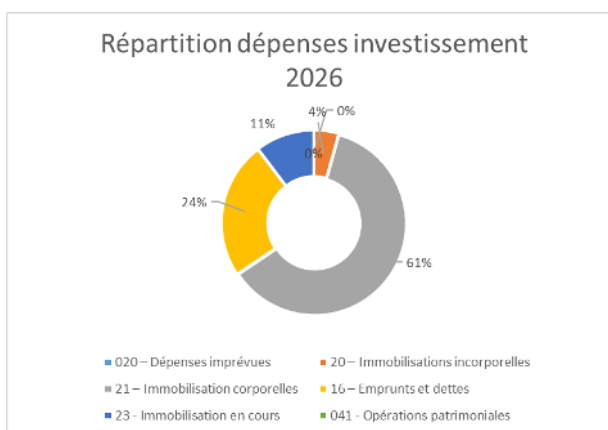
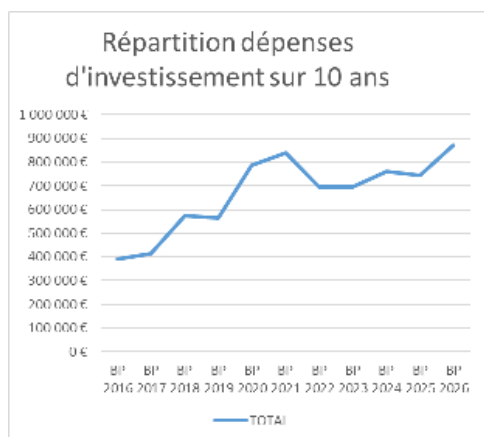
Les recettes sont constituées globalement par :

- Une proposition de BP de 164 696 euros,
 - Un report d'excédent de 707 195 euros,
- Le montant important du report s'explique par le fait que les travaux et achats prévus en 2025 n'ont été que partiellement réalisés car les dossiers n'ont pu être finalisés qu'en fin 2025.

▪ Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018,2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2026/2025
020 - Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000 €	26 000 €	21 880 €	20 992 €	35 746 €	53 964 €	18 400 €	74 080 €	51 500 €	42 400 €	37 605 €	-4 795 €
21 - Immobilisation corporelles	351 906 €	370 223 €	476 646 €	423 811 €	480 207 €	513 617 €	368 996 €	408 468 €	307 433 €	390 280 €	534 380 €	144 100 €
16 - Emprunts et dettes	17 800 €	18 459 €	19 174 €	10 224 €	10 583 €	10 583 €	16 838 €	11 706 €	12 107 €	12 521 €	209 907 €	197 386 €
23 - Immobilisation en cours	0 €	0 €	0 €	109 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	200 000 €	390 000 €	300 000 €	90 000 €	-210 000 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	0 €	56 276 €	0 €	0 €	0 €	31 142 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	389 706 €	414 682 €	573 976 €	564 027 €	786 537 €	838 165 €	696 376 €	694 255 €	761 039 €	745 201 €	871 892 €	126 691 €



Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Frais d'étude de la cantine et démarrage si possible,
- Augmentation et amélioration de la vidéo protection,
- Amélioration de l'éclairage public sur trois ans pour passer en éclairage LED et changer les têtes de lampadaires. Première tranche des trois ans,
- Réfection de l'allée piétonne pour aller à la gare et l'aménager en voie de circulation douce,
- Réfection du système de chauffage de l'école maternelle,
- Changement de la chaudière de la cantine,
- Réfection de la route de la gare pour sécuriser les bas-côtés,
- Plantation d'arbres sur la place,
- Divers petits matériels,
- Changement du véhicule de la commune par une voiture électrique,
-